

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 30 mars 2021

Date de convocation : 25 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Procureurs : 2 Votants : 19

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Isarce, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Mireille DUTHEN-KAROUTCHI, Michel LAUVAUX, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER

EXCUSÉES : Marie-Joëlle DEBATY, Francine BOURDA

PROCURATIONS : Marie-Joëlle DEBATY à Olivier CHARRET, Francine BOURDA à Antoine CUYAUBERE

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

DÉLIBÉRATION N° 2021-22 : Convention Territoriale Globale

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions.

A l'échelle du territoire du Pays de Nay, la CTG couvre notamment les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, ludothèque.

La CTG se substitue au dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'est achevé au 31/12/2020 pour la commune d'Asson.

Il est proposé de conclure une convention territoriale globale entre la CCPN et la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques pour développer et renforcer les actions sur ces champs de compétences et d'interventions partagées. Les communes et syndicats du territoire gestionnaires d'accueils de loisirs sans hébergement en seront également signataires (ce qui est le cas pour la commune d'Asson).

Le projet de CTG, joint à la présente délibération, porte sur les exercices 2020-2023.

Il se décline en conventions spécifiques dites « *conventions d'objectifs et de financement-bonus territoire CTG* » pour différents services et actions dont, en ce qui concerne la commune d'Asson, les ALSH.

Après avis favorable de la Commission municipale « Enfance / Jeunesse » réunie le 24 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 mars 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Nay relative à la signature de la Convention Territoriale Globale 2020-2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention territoriale globale 2020-2023 avec la Caisse d'Allocations familiales des Pyrénées-Atlantiques, ci-annexé ;

AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents en application de cette convention.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire

